

Pakistan

- Population : 185,1 millions
- PIB/hab. (en dollars) : 1 316
- République fédérale multipartite
- Indice de développement humain (IDH) : 0,538 (147^e rang sur 187 pays)
- Indice d'inégalité de genre (IIG) : 0,536 (121^e rang sur 147 pays)
- Indice de perception de la corruption (IPC) : 30 points sur l'échelle de 0 (fort corrompu) à 100 (très peu corrompu)

- Aucune statistique nationale officielle sur la prostitution.
- Selon l'ONG ECPAT, 40 000 personnes prostituées à Lahore en 2011, dont 9 000 enfants.
- La prostitution ainsi que toutes les formes de relations sexuelles extra-conjugales sont illégales dans le cadre des Ordonnances Hudood. Les victimes sont souvent poursuivies en justice. Dans les zones tribales qui ont leurs propres tribunaux (*Federally Administered Tribal Areas-FATA*), tout contrevenant est passible de la peine de mort.
- Prostitution masculine importante, mais homosexualité illégale (Code pénal, Section 377).
- L'achat et la vente d'une personne dans le but de l'exploiter sexuellement sont interdits (Code pénal, Sections 371A et 371B).
- La traite transnationale est punie par la *Prevention And Control of Human Trafficking Ordinance* (PACHTO) de 7 à 14 ans d'emprisonnement. Il n'existe cependant pas de loi définissant et punissant la traite interne.
- Pays non signataire du Protocole additionnel à la Convention de Palerme des Nations Unies de 2000 relatif à la traite des êtres humains.
- Selon l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), 1,5 millions de réfugiés afghans au Pakistan en 2015, et plus d'1 million de Pakistanais venant des zones limitrophes à l'Afghanistan en situation d'errance, tous particulièrement vulnérables à la traite.
- 170 000 enfants des rues en 2011 (*Dawn News*, 31 décembre 2014). Plus de 90 % ont été agressés sexuellement dès leur première nuit dans la rue.
- Dans les zones tribales et rurales, persistance de la tradition de la « *swara* » : enfants mariés de force afin de « payer pour » les méfaits commis par les membres masculins de leur famille.
- Persistance de la culture des « *hijras* ». Se définissant comme le troisième sexe, ces personnes sont biologiquement masculines, bien que souvent castrées.
- Problème sérieux et récurrent de corruption parmi les responsables pakistanais de l'application des lois et les membres des agences anti-traffic.
- Pays d'origine, de transit et de destination pour les victimes de traite des êtres humains
- La plupart des victimes pakistanaises sont emmenées en Afghanistan ou dans les pays du Golfe, minoritairement dans les pays occidentaux.

- Nombreuses jeunes filles originaires d’Afghanistan, de Chine, de Fédération de Russie, du Népal, du Bangladesh, d’Ouzbékistan, d’Azerbaïdjan et d’Iran, exploitées sexuellement au Pakistan.

Au Pakistan, de nos jours, de nombreuses communautés vulnérables sont victimes d’exploitation sexuelle ; le phénomène se développe sur une grande échelle. Malgré des lois sévères contre les relations sexuelles hors mariage, de nombreux garçons subissent des violences sexuelles et sont prostitués de force dans les rues. Les membres de la communauté transgenre courent, eux aussi, des risques d’exploitation, tandis que les filles sont mariées de force. De plus, les personnes exploitées sont souvent celles qui portent le poids des conséquences pénales de leurs activités. Le Pakistan est un pays d’origine, de transit et de destination pour les victimes de la traite humaine. Certaines jeunes Pakistanaises sont emmenées vers l’Irak et l’Afghanistan pour y être prostituées de force, alors que les femmes de pays tels que la Chine, la Fédération de Russie, le Népal, le Bangladesh, l’Ouzbékistan et l’Azerbaïdjan sont conduites au Pakistan en tant que victimes de la traite (*U.S. Department of State*, 2014).

Complexité de la législation sur l’exploitation sexuelle

La législation pakistanaise concernant les actes sexuels et l’exploitation sexuelle a connu un parcours extrêmement compliqué et les lois afférentes subissent encore maintenant des changements. Avec la mise en œuvre des Ordonnances Huddood de 1979 sous le général Zia-al-Haq, la loi a été islamisée. Ces ordonnances avaient été créées afin de modifier la constitution de 1973 ; elles rendaient illégales toutes les relations sexuelles extraconjugales, dorénavant passibles, selon la Charia, de châtiments tels que la lapidation ou les coups de fouet. Il devenait alors très difficile pour les femmes d’obtenir justice dans les cas de viols ou d’exploitation sexuelle. Pour qu’un homme soit reconnu coupable de viol en l’absence de ses aveux, il fallait qu’il y ait « 4 adultes mâles témoins de l’acte de pénétration ». Après avoir présenté leur cas devant les juges sans de telles preuves de leur agression sexuelle, de nombreuses victimes étaient par voie de conséquence poursuivies en justice ; leur plainte était traitée comme un « aveu » de leur propre implication dans une relation sexuelle extraconjugale. C’est ainsi que les ordonnances Huddood ont aggravé la culture fort répandue au Pakistan du rejet et de la sanction nécessaire des victimes, qui perdure jusqu’à aujourd’hui. Malgré le rétablissement de la Constitution du Pakistan au début des années 2000, les Ordonnances n’ont pas été abrogées. En 2006, Pervez Musharraf (Général, Président de la République jusqu’en 2008) a introduit quelques changements dans la loi mais ils ne comportaient pas la décriminalisation des relations sexuelles hors mariage (*Human Rights Watch*, 6 septembre 2006). Par conséquent, les personnes prostituées et les victimes d’autres formes d’exploitation sexuelle demeurent susceptibles d’être poursuivies en justice.

En 2015, un projet de loi a été voté au Pakistan, qui tend à améliorer la protection des victimes de viols et à assurer la condamnation de leurs auteurs. Dans le cadre de cette nouvelle loi, « les enquêtes peu rigoureuses » en matière de viol peuvent donner lieu à des condamnations et les affaires de viol doivent être menées à bien dans les 6 mois suivant leur présentation au tribunal. La loi contient également des dispositions qui protègent la vie privée

des victimes tout au long du processus pénal (*Dawn News*, 27 février 2015). Elle représente une avancée importante dans la législation pakistanaise relative aux violences sexuelles, même si elle n'apporte aucune aide spécifique aux victimes de la prostitution et de la traite.

Le Pakistan est certes doté de lois pour lutter contre la traite des êtres humains, mais elles ont une portée limitée et restent difficiles à appliquer. Le trafic par les frontières internationales est illégal sous « *l'Ordonnance de prévention et de contrôle du trafic des êtres humains* », mais elle ne couvre pas le trafic à l'intérieur du Pakistan. Un nouvel avant-projet de loi a été récemment mis à l'étude, qui étendrait la protection judiciaire à davantage de victimes de la traite au Pakistan, mais malheureusement il n'a pas encore été présenté à l'Assemblée nationale, ni au Sénat. Dans l'état actuel des lois, les victimes de traite ne sont pas assez souvent identifiées en tant que telles et sont donc souvent poursuivies pour violation des règles sur l'immigration (*U.S. Department of State*, 2014).

Action gouvernementale et corruption

La *Federal Investigation Agency-FIA* (Agence fédérale d'investigation) est à la tête de la lutte contre la traite. Elle inclut l'*Anti-Human Trafficking Unit-ATU* (Unité anti-traite des êtres humains) dans son département consacré à l'immigration. Le vaste éventail des responsabilités de l'ATU comprend la prévention de la traite, les poursuites judiciaires des trafiquants, la mise à jour des données sur la traite, la protection des victimes, entre autres. Afin d'atteindre ces objectifs, l'ATU est chargée de coordonner des activités de moindre importance ainsi que le travail de coopération avec les forces de police sur l'ensemble du territoire. L'ATU a également instauré, au niveau local, des *Anti-Human Trafficking Circles* dans les plus grandes villes du pays, cercles chargés des poursuites judiciaires des affaires locales et de la gestion des expulsions, parmi d'autres responsabilités (*UNODC*, 2011).

La FIA a entrepris certaines actions spécifiques pour lutter contre la traite des êtres humains, comme la création d'une ligne téléphonique d'urgence réservée aux victimes de traite ou la publication d'affiches de prévention placées dans les aéroports et autres points d'entrée dans le pays. De plus, la FIA a fait paraître en 2014 un rapport qui contenait les noms des trafiquants les plus « recherchés », des renseignements sur les réseaux se trouvant au Pakistan et des exemples de corruption au niveau gouvernemental en lien avec l'industrie de la traite des êtres humains (*U.S. Department of State*, 2014).

Malheureusement, les compétences de la FIA en matière de lutte contre la traite se heurtent à plusieurs défis. En premier, et avant tout, l'agence manque de fonds et des ressources nécessaires à l'accomplissement satisfaisant de ses missions. Elle a récemment subi une diminution de 25 % de son personnel ; les employés qui restent n'ont même pas de bureau et n'ont accès à aucune fourniture élémentaire de bureau (*UNODC*, 2011). Ce personnel a souvent été peu formé aux missions qui lui incombent, à cause de la structure même de l'agence. La plupart des employés sont mutés à un autre poste dans l'institution tous les 2 ou 3 ans. Cette politique fait que personne n'est vraiment expert et, à cause de la fréquence du *turnover*, chacun reçoit très peu de formation quand il aborde une nouvelle mission (*UNODC*, 2011). Enfin, des rapports sur la corruption au sein de la FIA ont affaibli sa légitimité. En effet, 3 cadres de l'agence ont été arrêtés pour avoir collaboré à de la fraude documentaire en juillet 2013 (*U.S. Department of State*, 2014).

La corruption parmi les responsables de l'application des lois n'est pas limitée à la FIA. Il y a eu de nombreux rapports sur la corruption au sein de la police. En juin 2015, un officier de police a été arrêté à Karachi parce qu'il dirigeait un réseau de prostitution (*Samaa News*, 16 juin 2015). Pire encore, Chaudhry Nisar Ali Khan, ministre de l'Intérieur pakistanais, a appelé la police pour faire fermer un vaste réseau de maisons closes à Islamabad, capitale du pays. Plusieurs de ces maisons étaient fréquentées par des officiers de police. L'activité de certaines maisons se déroulait exactement en face du commissariat de police (*Pakistan Today*, 15 décembre 2014).

Exploitation sexuelle des jeunes garçons : le cercle vicieux de la violence

Une des formes les plus visibles et les plus pressantes de l'exploitation sexuelle au Pakistan est peut-être celle des enfants des rues, en particulier des jeunes garçons. Les enfants se mettent souvent à vivre dans les rues à cause d'une extrême pauvreté ou pour échapper à des vies de famille perturbées. Ce sont parfois des orphelins ou des enfants abandonnés par leur famille incapable de subvenir plus longtemps à leurs besoins ; ils peuvent aussi avoir fui des situations de violence. En tous cas, une fois qu'ils se retrouvent seuls, ces enfants doivent trouver les moyens de se prendre en charge et de gagner assez d'argent pour survivre (*Murtaza & Habib*, 2010).

Un documentaire de 2014, *Pakistan's Hidden Shame* (La honte cachée du Pakistan) étudie l'exploitation sexuelle des enfants des rues à Peshawar et montre des interviews de plusieurs victimes, de violeurs et de travailleurs sociaux. Le film fait remarquer que nombre de ces enfants commence, d'abord, par ramasser des ordures pour les vendre au recyclage ; l'argent sera soit pour eux, soit pour leur famille. L'un d'eux explique que ses parents le battent s'il ne se fait pas une certaine somme d'argent chaque jour avec cette collecte. Lorsqu'ils ont un besoin désespéré d'argent, certains enfants se tournent vers la prostitution. Les conducteurs d'autobus et de camions sont souvent les clients ou les violeurs de ces garçons, car ils sont nombreux à chercher un endroit où dormir près des terminaux de lignes, la nuit. La pression économique est pire quand les enfants sont des esclaves de la drogue. Un dealer interrogé dans le documentaire explique que certains garçons passent même la nuit avec des camionneurs pour gagner de l'argent et acheter de l'héroïne (*Naqvi*, 2014).

200 garçons des rues âgés de 5 à 18 ans ont été interrogés dans le cadre d'une étude en 2008 sur la violence à l'égard des enfants à Karachi. 88 % ont dit qu'ils avaient subi des violences sexuelles d'une façon ou d'une autre. 92 % ont ajouté qu'ils avaient consommé des drogues. La même étude a révélé que les policiers, les chefs de gang et les camionneurs étaient les auteurs les plus fréquents des violences sexuelles sur ces enfants (*Murtaza & Habib*, 2010). Le fait que la police est à l'origine de la majeure partie des violences perpétrées à l'égard des enfants des rues met en valeur le peu de soutien que reçoit cette population vulnérable de la part des autorités officielles. Dans *Pakistan's Hidden Shame*, les officiers de police interrogés accusent le terrorisme d'être la cause de leur incapacité à réagir contre les violences faites aux enfants. L'un d'eux soutient : « *Il y a des explosions de bombes, des attaques de terroristes se produisent et nous n'avons pas le temps de prendre en compte les enfants* ».

Malheureusement, l'exploitation des garçons au Pakistan semble être un cycle qui s'auto-perpétue. Les auteurs de violences sexuelles sont souvent eux-mêmes des victimes d'agressions subies dans leur enfance. Selon Ghulam Qadri, ancien directeur-adjoint régional de l'ONG *Save the Children* : « *Les personnes qui se livrent à ces actes (achat de sexe et viol d'enfants des rues) ont un passé révélateur dans de nombreux cas. Elles aussi ont été sexuellement agressées dans leur enfance. Cela devient une pratique habituelle de génération en génération* ». Un garçon de 13 ans interrogé dans le documentaire, victime d'agressions et d'exploitation sexuelle depuis qu'il vit dans la rue, reconnaît avoir lui-même violé un garçon plus jeune que lui (Naqvi, 2014).

Exploitation de la communauté transgenre

La communauté transgenre est un autre groupe exposé à l'exploitation sexuelle au Pakistan. De nombreuses personnes transgenres sont victimes d'agressions sexuelles et physiques lorsqu'elles sont encore enfants et cela, parfois, de la part des membres de leur propre famille. Selon *News Lens Pakistan*, une jeune personne transgenre a quitté son foyer à l'âge de 15 ans à cause des violences qu'elle y subissait. Elle est allée à Gul Bahar, un quartier de Peshawar où se trouve une communauté transgenre. Mais un de ses premiers « protecteurs », membre de cette communauté, l'a finalement forcée à se prostituer. Même lorsqu'elles sont intégrées à des communautés qui les soutiennent, les personnes transgenres ne sont pas moins exposées aux menaces de violences sexuelles et à un manque d'opportunités professionnelles, dus à la discrimination. Privées de ressources financières, nombreuses sont celles qui se tournent vers la prostitution (*NewsLens Pakistan*, 2 mars 2015).

Mariages d'enfants et mariages forcés

Les mariages forcés d'enfants et de femmes, concernant en particulier les populations en situation de pauvreté, n'ont pas cessé d'être une grave source d'inquiétude au Pakistan. Abdul Khaliq Shaikh, Directeur-Inspecteur Général de police (DIG) a déclaré que des conditions socioéconomiques difficiles telles que la pauvreté et l'absence de logements rendaient les personnes particulièrement susceptibles d'être victimes de la traite au Pakistan. En 2014, dans la province de Sindh où se trouve la ville de Karachi, il y aurait eu 1 261 enlèvements officiellement enregistrés de femmes dans le but d'être mariées de force. 45 fillettes de moins de 10 ans ont également été signalées comme ayant été enlevées à cette même fin.

Dans certaines zones comme celle de Sindh, les autorités policières font de réels efforts pour combattre ces phénomènes d'enlèvements et de mariages forcés. Par exemple, le DIG a affirmé qu'un « guide des droits de l'homme » est inclus dans la formation des policiers. Fin 2014, 5 enlèvements dans la région de Sindh ont été jugés, mais 369 étaient toujours en attente d'un procès. Un suivi de l'action pénale n'est pas toujours effectif dans tous les cas de traite dans cette région. Ashfaq Alam, Directeur Adjoint de la FIA et du *Sindh Anti-Human Trafficking Circle*, a reconnu que les trafiquants étaient souvent arrêtés mais laissés ensuite libres de circuler sans passer en jugement (*Dawn News*, 31 décembre 2014).

Dans certaines parties du Pakistan, telles que la région tribale du Nord Ouest et les provinces du Baloutchistan et du Pendjab, les mariages forcés peuvent faire partie de

systèmes judiciaires tribaux. Dans le cadre de la tradition connue sous le nom de « *swara* », des jeunes filles peuvent être données en mariage en compensation d'un méfait causé par un proche. Par exemple, le *Wall Street Journal* rapporte qu'en 2013, deux cousines de 11 et 17 ans ont été obligées d'épouser le frère trentenaire d'une jeune fille qui avait été violée par leur oncle. Malheureusement, d'après Samar Minallah Khan, militante des droits de l'homme, ces mariages sont souvent des revanches et les victimes sont presque toujours maltraitées. Bien que la « *swara* » soit illégale depuis 2011, la police fait semblant de ne rien voir, à moins qu'elle n'ait été sollicitée spécifiquement pour mener une enquête. Beaucoup de personnes justifient cette pratique en disant qu'elle est rapide et simple et qu'elle dispensera la communauté d'un conflit plus important. Une activiste des droits de l'homme a elle-même affirmé : « *la swara est 'laide' en apparence mais elle règle des disputes qui remontent à plusieurs générations. Si nous ne la permettons plus, les répercussions seront plus néfastes encore* ».

Il arrive quelquefois que les familles victimes d'un préjudice acceptent des compensations financières plutôt qu'une épouse, mais cette alternative ne peut être retenue lorsque la famille de l'auteur d'un préjudice n'est pas riche (*The Wall Street Journal*, 5 mai 2014). Même « arrangés », les mariages de mineurs sont un délit grave au Pakistan. Pourtant, selon l'ONG *Sahil* qui milite pour la protection des enfants, il a été signalé 103 mariages d'enfants en 2014. Ce chiffre sous-estime l'ampleur globale du phénomène puisque, par exemple, aucun cas de mariages d'enfants n'a été rapporté concernant les *Federally Administrated Tribal Areas-FATA* (Régions tribales fédéralement administrées) ou le Baloutchistan, alors que la « *swara* » y est encore en vigueur. Les données de *Sahil* montrent que le mariage est un type d'exploitation sexuelle qui affecte de manière disproportionnée les jeunes filles du Pakistan : sur les 103 mariages d'enfants, 99 étaient des filles (*Salman*, 2015).

Absence de protection des victimes

Même si la loi pakistanaise sévit contre la traite et l'exploitation sexuelle, la protection et les services disponibles pour les victimes libérées restent extrêmement limités. D'après A. Alam, dans la province de Sindh, il n'y a pas de ressources gouvernementales pour protéger les victimes d'un mariage forcé lorsqu'elles ont échappé à leur(s) ravisseur(s). « *Le manque d'abris appropriés et de stratégie de réinsertion a poussé de nombreuses victimes de traite à revenir vers l'un ou l'autre des ravisseurs* » (*Dawn News*, 31 décembre 2014). Le rapport 2014 du Département d'Etat américain sur la traite des êtres humains note que les rares lieux d'accueil existants ont des moyens insuffisants pour prendre efficacement soin des victimes qu'ils reçoivent. De plus, le gouvernement pakistanais gère des « foyers pour femmes », mais ces derniers fonctionnent plus comme des prisons que comme des refuges et n'offrent pas de garantie de sécurité. Les femmes ne sont pas autorisées à en sortir sans être accompagnées par un parent masculin ou par une ordonnance de justice. Elles sont parfois confrontées à des violences. Plus horrible encore, certains rapports racontent que des femmes, dont les familles ne sont pas venues les chercher pour les ramener chez elles, auraient été vendues en mariage par des employés de ces foyers ou même par des policiers. Certains soi-disant foyers deviennent eux-mêmes des plaques tournantes de traite.

Les victimes sont souvent découragées de témoigner devant la justice pour dénoncer leurs trafiquants et leurs violeurs parce qu'elles ne peuvent pas le faire en toute sécurité. Ce fut le cas en octobre 2013, alors que la famille d'une jeune fille de 14 ans qui avait été enlevée devait témoigner en procès. La jeune fille, ayant reçu des menaces, a nié avoir été enlevée et a affirmé avoir même donné son consentement au mariage. L'affaire a fait l'objet d'un non-lieu. Non seulement, une protection aurait dû être proposée à la jeune fille pour prévenir toutes craintes de menaces à son encontre, mais le juge n'aurait pas dû prononcer ce non-lieu aussi facilement. L'affaire était encore plus compliquée et éclairante quant à la corruption des autorités chargées de l'application des lois car la jeune fille avait été forcée de se prostituer avec plusieurs hommes, dont des officiers de police (*U.S. Department of State*, 2014). Si les victimes ne peuvent pas faire confiance à ces autorités, ni se sentir en sécurité pour témoigner en toute sincérité lors d'un procès, alors rendre la justice devient pratiquement impossible.

Avancées du combat contre l'exploitation sexuelle

En mars 2014, l'*Office des Nations Unies contre la drogue et le crime* (ONUDD) a réalisé une sérieuse avancée vers un meilleur équipement de la FIA pour lutter contre la traite. En collaboration avec le gouvernement australien, l'ONUDD a fait don d'une importante panoplie d'outils informatiques parmi lesquels des ordinateurs, des imprimantes et des caméras, à destination du bureau de la FIA de Lahore. L'ONUDD a déjà contribué à la formation du personnel de la FIA en matière de traite et de contrebande. Cette donation est d'autant plus précieuse que la FIA manque véritablement de moyens (ONUDD, 2014).

Le fait d'avoir du personnel féminin dans les commissariats et des femmes officiers de police révèle également un aspect prometteur de la loi pakistanaise et de son application. Ces policières qui peuvent offrir une protection aux femmes venues porter plainte inspirent sans doute davantage confiance que leurs homologues masculins. Elles comprennent d'emblée les difficultés que rencontrent les femmes dans la société pakistanaise et se montrent plus compréhensives face aux victimes et aux détenues. Par exemple, une femme qui se prostituait à cause de sa situation économique très précaire a été arrêtée. Une policière a déclaré : « *Je peux comprendre que ce que Naheed est en train de faire, elle le fait à cause d'un vrai besoin, un besoin que mes collègues femmes comprendront et croiront... peut-être que si un officier homme lui parlait, il ne ferait que l'humilier* » (*Deutsche Welle*, 16 avril 2014). Recruter un personnel d'application des lois plus compatissant et compréhensif à l'égard des victimes d'exploitation sexuelle est une étape vers la réduction de la culture du blâme et de la punition des victimes au Pakistan.

Prochaines étapes

Si l'on regarde vers l'avenir, il y a plusieurs avancées que le Pakistan devrait entreprendre dans son combat contre l'exploitation sexuelle. La question à laquelle il est le plus urgent de répondre est peut-être celle de la corruption, en particulier celle qui règne au sein de la FIA, étant données l'influence et l'importante responsabilité qu'elle a en matière de lutte contre la traite des êtres humains. La FIA doit être constamment surveillée et rendue transparente pour rester crédible et pour que ses membres ne sapent pas ses efforts. Si la FIA,

cœur et tête de la stratégie anti-traite du Pakistan, demeure corrompue, il sera très difficile à ce pays de mener toute action nationale significative contre l'exploitation sexuelle. De la même façon, les policiers pakistanais doivent être également surveillés de plus près afin de réduire le nombre de cas de violences sexuelles infligées par eux-mêmes.

Afin que la FIA puisse fonctionner correctement et progresser dans sa mission, il faut que le gouvernement s'assure que les employés de l'agence ont les moyens matériels de remplir leur tâche. La FIA a besoin de plus de ressources financières ainsi que d'un programme de formations plus substantiel pour ses membres.

Enfin, le Pakistan doit se doter de dispositifs de protection des victimes, aujourd'hui inexistant. Tant qu'il n'offrira pas cette protection, tous les efforts pour libérer les victimes resteront vains. Le pays devrait soutenir les actions des ONGs et des autres organisations privées qui, d'ores et déjà, tentent d'offrir ces services aux victimes. Il devrait également réformer les structures gouvernementales d'accueil pour femmes. Le gouvernement devrait absolument obtenir la garantie que les victimes ne seront pas susceptibles de subir encore d'autres abus dans des endroits censés les protéger.

Les membres les plus fragiles de la société pakistanaise ont besoin d'un soutien et d'une application fiable des lois. Malgré les nombreux défis sécuritaires et politiques qu'affronte le Pakistan, le pays ne doit pas passer sous silence les questions de violences et d'exploitation sexuelle.

Sources

- « 1261 women kidnapped in Sindh for forced marriages in 2014 », *Dawn News*, 31 décembre 2014.
- « Anti-rape bill », *Dawn News*, 27 février 2015.
- « Karachi cop arrested for running prostitution ring », *Samaa News*, 16 juin 2015.
- « Nisar orders crackdown against 'bigwigs' operating Capital's prostitution dens », *Pakistan Today*, 15 décembre 2014.
- « Pakistan: Proposed Reforms to Hudood Laws Fall Short », *Human Rights Watch*, 6 septembre 2006.
- « Pakistani policewoman offers protection and understanding », *Deutsche Welle*, 16 avril 2014.
- « UNODC Hands Over IT Equipment to FIA in Support of Anti-Human Trafficking Efforts », *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)*, 20 mars 2014.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Murtaza A., Habib R.A., *Silent Shrieks: A Situational Analysis of Violence Against Street Children in Karachi*, Interior Human Development Foundation, 2010.
- Naqvi M. (directed by), *Pakistan's Hidden Shame*, Clover Films, 2014.
- Salman H., *Cruel Numbers 2014: A compilation of statistics on child sexual abuse of reported cases in Pakistan*, Sahil Pakistan, 25 mars 2015.
- Schloenhardt A. (Dr), Jolly J.M., *Pakistan's Law Enforcement Response to the Smuggling of Migrants and Trafficking in Persons*, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), octobre 2011.

- Symington A., « Pakistani Girl Forced to Marry as Compensation for Uncle's Crime », *The Wall Street Journal*, 5 mai 2014.
- Ullah I., « The Invisibles: Persecution push Peshawar's transgender to society's fringe », *NewsLens Pakistan*, 2 mars 2015.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2014.